

COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE (Rhône)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 12 L'AN DEUX MILLE SEPT le 18 janvier

Présents : 9

Votants : 9

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Janvier 2007

PRESENTS : André JOANNON, Lucien DERFEUILLE, Pierre DUSSURGEY, Didier THONNERIEUX, Jean Pierre BOUCHUT, Raymonde MADRIERES, Patrice JEURE, Christian VILLE .

EXCUSES :

ABSENTS : Philippe FAUCHER, Franck DUSSUD, Didier GRATALOUP.

Secrétaire de séance : Raymonde MADRIERES

OBJET : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE A45

Le Conseil Municipal de Sainte Catherine, dans sa réunion du 18 Janvier 2007 affirme son opposition au projet de l'autoroute A45.

Le Conseil Municipal considère :

1. que le passage sur la plateau mornantais créerait pour les communes traversées des préjudices paysagers, écologiques, sonores et économiques irréversibles.
 - anéantissement des efforts réalisés pour préserver les espaces naturels sensibles tels que les ZNIEFF et conserver le patrimoine archéologique particulièrement riche de cette région. Même si l'autoroute épargne dans son tracé la plupart des vestiges, ils n'en sont pas moins menacés par l'exécution des travaux et les énormes charrois alors mis en œuvre.
 - Impact dramatique du fait de la pollution sur l'économie fruitière, maraîchère, viticole dans une large bande de terrain qui encadrerait l'autoroute et consommerait plus de 400 ha.

Pour ces raisons, la Commune de Sainte Catherine subirait inmanquablement des conséquences de l'appauvrissement des communes du plateau mornantais et se doit d'en être solidaire.

2. que la réalisation de l'autoroute A45 provoquera une sursaturation de la route départementale n°2 déjà très engorgée sans contournement possible de Sainte Catherine traversée par la RD2. Si un échangeur est réalisé à la Roussillière, Sainte Catherine sera le passage obligé pour la desserte des Monts du Lyonnais et des Hauts du Lyonnais.
3. que la pression foncière dans les Monts du Lyonnais se verra décuplée, entraînant avec elle, des charges considérables pour les communes rurales comme Sainte Catherine, incompatibles avec leur budget (entretien des voiries, déneigement...) et le risque d'un développement en cités dortoirs.
4. que la production du gaz à effet de serre serait en augmentation alors que les accords de Kyoto stipulent qu'elle doit être divisée par 4 d'ici 2050. Cette structure est à l'opposé d'un tel objectif.

Ces alternatives existent :

- La nécessité est aujourd'hui d'améliorer la sécurité de l'A 47 et de la requalifier : c'est une demande des riverains, des élus ; il n'y a eu aucun travaux conséquents en 30 ans : ce fut fait en amont de Saint Chamond avec succès en 1998. Le passage de la ville de Givors doit être aménagé en priorité : qui de nous voudrait vivre juste au dessus de ce nœud même si on y est né.
- Le cadencement des transports collectifs, notamment ferroviaire, doit être renforcé, les gares réhabilitées et les possibilités de stationnement hors agglomération lyonnaise développées : un véritable RER entre Lyon et Saint Etienne 30 à 40 fois moins polluant que l'A45, un RER passant de Mornant, ferroutages, réouverture de la ligne SNCF Givors - Brignais, augmentation de capacité de parking vers les gares, ... etc.

- L'investissement colossal nécessaire pour cette réalisation serait mieux employé en améliorant la circulation et la sécurité de l'A 47 (5 à 7 fois moins cher que l'A45 : le Président du Conseil Général du Rhône l'a parfaitement démontré dans un document transmis à Préfet), et en réorganisant la zone des Sept Chemins, en développant les alternatives au « tout route » pour se déplacer, un passage à 3 voies de la RD 342 avec déviation de certains hameaux...
- Rapprocher l'emploi de l'habitat pour éviter les déplacements pendulaires : les collectivités locales agissent, d'autres actions et aides sont possibles. Cette autoroute qui deviendrait très vite saturée car elle appellerait l'urbanisation elle attirerait les stéphanois sur la grosse agglomération lyonnaise (elle appauvrirait l'agglomération de Saint Etienne : la preuve est faite dans d'autres agglomérations de France ou d'Europe.).

Par ailleurs, le moment est venu de changer notre vision de l'aménagement du territoire par égard pour notre planète ; la dégradation de ses grands équilibres est mesurable par tous et c'est une situation inédite.

Tout le monde parle d'écologie, il faut montrer maintenant que l'on est capable d'en faire.

L'Etat doit maintenant montrer le chemin d'une autre politique des déplacements. Le Ministre des Transports et ses services techniques doivent mettre en place les mesures et trouver les solutions innovantes, opérer les bonnes mutations et réformes structurelles pour répondre au défi écologique, y compris dans l'aménagement des déplacements sur le territoire.

Ce serait tout à leur honneur d'être différents dans leur analyse, précurseurs et imaginatifs, justement quand la situation est inédite. Des exemples existent en Europe...

Si les décideurs proposent des modes de déplacements alternatifs efficaces, nos élus adapteront les tarifs et nos citoyens les utiliseront et ils seront pour eux plus reposant, moins coûteux, plus sécurisants et pour tous moins polluants.

Un changement de cap dans nos habitudes, dans notre consommation peut avoir un effet dynamique sur notre économie. Il correspondrait ainsi aux principes de développement durable, protecteur de l'environnement, viable économiquement et équitable socialement. Cette politique volontairement écologique, qui s'applique à toutes les parties, serait un vivier d'emploi assuré.

LE CONSEIL MUNICIPAL de Sainte Catherine, adhérent de l'Association ALCALY

DECLARE, à l'unanimité,

- qu'il s'oppose au projet A45,
- que ce projet n'est pas d'utilité publique,
- qu'il est inopportun avec les réflexions des communes de l'Ouest Lyonnais sur leur Schéma de Cohérence Territoriale,
- qu'il est dangereux pour le devenir de l'économie, de l'environnement et des habitants de notre territoire et pour l'avenir de nos enfants et petits enfants.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le MAIRE

Jean VOGEL

Certifié exécutoire par son envoi en préfecture :
Les formalités de publicité ayant été exécutées le :
Transmis au trésor public le :